

afccc

Association Française
des Centres de Consultation Conjugale

Formation CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Institut de formation

44, rue Danton

94270 LE KREMLIN-BICETRE

Tél : 01 46 70 12 44

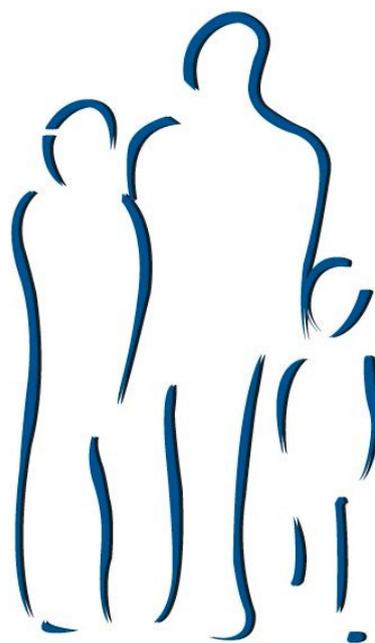
Association loi 1901

Reconnue d'utilité publique

Organisme formateur 11 13994

Siret : 775 689 060 000 74

APE 8559A



secretariat@afccc.fr

www.afccc.fr

CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

*Formation agréée par le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale,
et conforme à l'arrêté du 3 décembre 2010*

Public et pré-requis : Cette formation s'adresse principalement aux intervenants du secteur psychologique, sanitaire, éducatif, juridique et social de niveau BAC + 2 ou Accueil Information pour une Éducation à la Vie. La formation vise le développement des savoir-faire propres aux compétences des conseillers conjugaux et familiaux telles qu'elles sont dénommées dans l'arrêté du 3 décembre 2010.

L'Afccc a conclu un partenariat avec un organisme certificateur, la Confédération Nationale du Planning Familial (qui sera désignée par le terme "organisme certificateur"). De ce fait, elle est habilitée à délivrer une certification professionnelle de Conseiller Conjugal et Familial. Les modalités d'obtention de cette certification seront détaillées dans ce document.

Admission à la formation, un parcours en trois étapes :

Etude du dossier d'inscription composé de : un CV, une lettre de motivation, une copie du dernier diplôme obtenu, la dernière fiche de salaire.

- Participation obligatoire à une réunion d'information
- 1er entretien avec un clinicien.

Objectifs de la formation : Le parcours de formation permet d'acquérir :

- 1) les compétences définies par le Référentiel de la Certification (*annexe 1*) pour l'exercice du Conseil Conjugal et Familial en vue de la Certification au RNCP :

-Conduite d'entretiens dans une approche psycho- sociale (counselling) auprès de personnes, couples et familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

-Mise en œuvre d'actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de différents publics

-Développement d'actions en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS

-Accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle

-Accompagnement des personnes concernées par des situations de violences

-Accompagnement des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité

- 2) La formation permet aussi d'acquérir une écoute clinique spécifique à l'Afccc par l'étude des enjeux psychologiques dans la relation de soi à l'autre et de soi à soi.

*Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs compétences dans un des trois domaines suivants : la santé sexuelle, les animations collectives, ou les entretiens de consultation conjugale, **sans volonté d'obtenir le titre de conseiller conjugal et familial**, il est possible de s'inscrire à l'un ou à l'autre des modules. Un entretien avec un des formateurs sera requis avant l'entrée en formation à l'un des modules.*

La formation au conseil conjugal et familial est composée de 3 modules indépendants et complémentaires.

Dans son intégralité, le parcours de ce cycle 41 se déroulera entre janvier 2024 et juin 2026. Il sera également rythmé par un parcours transversal aux 3 modules qui a pour objectif de développer un projet – en équipe – d'actions en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS.

Modalités pédagogiques :

Cette formation allie :

- Une approche théorico clinique (à partir de films, travail sur textes, bibliographies).
- Une approche pratique à partir d'activités pédagogiques : jeux de rôles, stages, présentations cliniques faite par les stagiaires.

Suivi et évaluation des acquis :

Certification :

Pour être **certifié** CCF, il est impératif de se conformer et participer à toutes les épreuves telles qu'elles sont définies par le Référentiel de Certification et dans le strict respect de notre partenariat avec l'Organisme Certificateur, la Confédération Nationale du Planning Familial.

Des jurys de professionnels, indépendants de la formation, valideront les blocs de compétences liées à ces épreuves, et la Certification sera délivrée au stagiaire par un jury de professionnels, où un membre de l'Organisme Certificateur sera présent.

Qualification délivrée par l'Afccc :

Pour être qualifié CCF par l'Afccc, le stagiaire sera évalué sur sa capacité d'écoute clinique relative au conseil conjugal et familial. Elle sera évaluée tout au long du parcours de formation, et dans le cadre de l'épreuve intégrative.

MODULE ANIMATIONS COLLECTIVES « EVARS » :

4 sessions de deux jours et demi (70 heures) et un stage de 40h

Dates : du 25 au 27 janvier 2024 – du 07 au 09 mars 2024 – du 02 au 04 mai 2024
– du 06 au 08 juin 2024

Les sessions se déroulent du jeudi 9h30 au samedi 13h00.

Objectif général : Cette formation vise à former les professionnels à la conduite d'animations collectives auprès des jeunes sur les thèmes de la vie affective et sexuelle ou auprès des adultes notamment dans les dispositifs de soutien à la parentalité.

Organisation du module :

4 sessions de 2 jours ½ alliant connaissances théoriques et mises en situations.

1 stage de 40h d'observation et mise en pratique : [à réaliser entre mars et juin 2024](#)

Objectifs spécifiques :

1. Acquérir des connaissances : autour de l'Education à la Vie Affective et Sexuelle en milieu scolaire : cadre et objectifs des animations scolaires, lois et circulaire 2018 ; d'ordre biologique et médical sur l'anatomie, les IST et la contraception ; concernant le public adolescent : les questions relatives à la puberté, le développement psycho-sexuel et les enjeux du passage à l'adolescence ; à propos de la législation concernant la sexualité des jeunes : le mythe de la majorité sexuelle, les relations sexuelles entre mineurs, entre mineurs et majeurs, les violences sexuelles, sexualité et internet ;
2. Apprendre à adapter son intervention en fonction du public : adolescents, adultes, personnes vivant avec un handicap, etc. ;
3. Comprendre l'approche globale et positive de la circulaire adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement ;
4. Savoir articuler les 3 champs de connaissances et de compétences : le champ juridique et social, le champ psycho-émotionnel et le champ biologique ;
5. Apprendre les éléments d'une dynamique de groupe : comment poser un cadre sécurisant et établir une relation de confiance, repérer les phénomènes de groupe et les utiliser dans l'animation, s'adapter à un groupe ;
6. Avoir connaissance de la stratégie nationale de politique familiale ;
7. Apprendre à repérer les partenaires et créer un réseau partenarial ;
8. Comprendre les spécificités d'un groupe de parole.

Evaluation / Epreuves de Certification :

[Les épreuves de compétences du Bloc 2 :](#)

- Mise en situations d'animations collectives : [session de juin 2024](#)
- Évaluation stage par le référent (maître de stage).
- Rapport de stage à rendre : [au plus tard le 14 juillet 2024](#)

NB : Le jury de validation se réunit à huis-clos après les épreuves

MODULE SANTE SEXUELLE :

4 sessions de deux jours et demi (70 heures)

Dates : du 19 au 21 septembre 2024 – du 17 au 19 octobre 2024 – du 14 au 16 novembre 2024 – du 19 au 21 décembre 2024

Les sessions se déroulent du jeudi 9h30 au samedi à 13h00.

Objectifs : Ce module a pour objectif d'apporter une vision éclairée du travail spécifique et diversifié des CCF en santé sexuelle. Il forme les professionnels à l'accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle :

- conduite d'entretiens pré et post IVG,
- conduite des entretiens d'informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès des jeunes, des adultes, des personnes en situation de handicap, notamment :
 - entretiens de première contraception, entretiens de première consultation gynécologique, entretiens pré et post IVG pour les mineures et pour les majeures, entretiens autour des prises de risque dans la vie sexuelle, entretiens autour des questionnements liés au désir d'enfant, entretiens autour des questionnements liés à l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, à la sexualité et à la vie affective et sexuelle à l'adolescence.

Organisation du module :

4 sessions de 2 jours ½ alliant connaissances théoriques et mises en situations.

Objectifs spécifiques :

1. Apporter un repérage sur le cadre légal et réglementaire sur la pratique : de l'IVG (son historique, son cadre, son évolution, protocoles de prise en charge et accompagnement des mineures), de l'IMG, de l'accouchement sous X ;
2. Apporter un repérage sur le cadre légal et réglementaire sur : les parcours de transition, la PMA, la GPA et l'adoption en particulier en contexte d'homoparentalité ;
3. Revoir les connaissances de base d'ordre biologique et médical sur l'anatomie, les IST et la contraception ;
4. Apporter des connaissances de base en matière de santé sexuelle : notion de réponse sexuelle, dysfonctionnements sexuels et leurs causes, représentations sociales liées aux sexualités et aux identités de genre (*thèmes approfondis dans le module « Tenir conseil en CCF »*) ;
5. Connaître les interdits autour des violences sexuelles ;
6. Approfondir la question du désir d'enfant, ses ressorts psychologiques, les constructions sociales ;
7. Clarifier différents termes : Centre de santé sexuelle, CPEF, Planning, Centre d'IVG, Centre d'Orthogénie, Centre de Santé, CeGIDD et EVARS ;
8. Revoir et approfondir les connaissances théoriques en direction de l'adolescence et notamment sur les enjeux psycho-sexuels de l'adolescence. Identifier l'adolescent en souffrance, l'accompagner et l'orienter ;
9. Repérer les différents professionnels et les lieux ressources susceptibles de recevoir des adolescents ;

10. Apporter des repères sur les différents entretiens en santé sexuelle : sensibiliser les stagiaires à l'écoute des représentations concernant les moyens de contraception, la grossesse, l'IVG, à l'ouverture de la pensée et de la parole et à l'expression des ressentis, des émotions et de la détresse des consultants ;
11. Sensibiliser les stagiaires à être à l'écoute de leurs mouvements psychiques et de ceux des consultants.

*Le 2^{ème} entretien clinique est à réaliser **en janvier-février 2025***

Evaluation / Epreuves de Certification : incluses dans les temps de formation

MODULE : « TENIR CONSEIL »

(formation à l'entretien conjugal et familial)

15 sessions de deux jours et demi (262 heures) et un stage de 40h

Objectifs :

Ce module est aussi proposé en tant que formation spécifique, hors parcours CCF.

Il vise à former les professionnels à la conduite d'entretiens individuels, d'entretiens de couple ou d'entretiens familiaux dans le cadre de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Face à une plainte conjugale ou familiale, les professionnels sont souvent déroutés. Ils seront formés aux enjeux psychologiques qui traversent les couples et les familles d'aujourd'hui, dans leurs diversités.

Ces entretiens permettront aux professionnels d'accompagner également les personnes concernées par des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales et proposer des dispositifs adaptés, ou bien soutenir et accompagner la parentalité autour des enjeux éducatifs.

Objectifs spécifiques :

1. découvrir la spécificité du « tenir conseil » avec les couples et les familles et adapter son intervention,
2. distinguer le travail du « tenir conseil » et un « travail thérapeutique »,
3. repérer les différentes aides apportées aux couples et aux familles (conseil, thérapie, médiation, sexologie, etc.) pour mieux orienter,
4. accompagner les familles autour des enjeux éducatifs, notamment en vue de prévenir le mal-être et les violences éducatives,
5. repérer les indicateurs de vulnérabilité et engager des actions adaptées,
6. identifier les mécanismes d'emprise et mobiliser les connaissances du cadre légal,
7. évaluer le degré d'urgence d'une situation de violence,
8. évaluer les problématiques individuelles des auteur.e.s de violence,
9. analyser sa posture professionnelle.

Organisation du module :

Ce module de 262 heures et 40 heures de stage allie :

- Une approche théorico-clinique à partir de films, travail sur textes, bibliographie sur les thèmes en lien avec la vie affective relationnelle et sexuelle.
- Une approche transversale sur la pratique de la conduite d'entretiens de conseil à partir : a) de mises en situation sous forme de jeux de rôle, b) de mises en situation d'entretiens réels dans le centre de formation, c) d'observation et de mise en pratique d'entretiens en stage.
- Un stage d'observation et de mise en pratique (40 h) qui s'effectue sur une période de 6 mois et donne lieu à l'écriture d'un rapport de stage.

Le module « Tenir Conseil » est composé de **6 ateliers théorico-cliniques et d'un stage** :

15 sessions de 2 jours ½ qui se déroulent du jeudi matin 9h30 au samedi 13h, dans la période du 23 janvier 2025 au 27 juin 2026
+ 1 stage de 40h d'observation et mise en pratique : à réaliser entre le 1er avril et le 15 septembre 2025

Les 6 ateliers sont pensés comme un lieu mixte d'apports théoriques et d'élaborations cliniques à partir de situations apportées par le formateur ou par les stagiaires.

Atelier 1 « Le couple » - 3 sessions

Dates : 23, 24 et 25 janvier 2025 – 20, 21 et 22 février 2025- 27, 28 et 29 mars 2025

Dans une société toujours plus exigeante, le couple est fortement idéalisé. Il s'en trouve d'autant plus fragilisé. La clinique des couples, depuis qu'elle existe, a considérablement évolué. Cet atelier vous permettra d'aborder les différents concepts et théories qui traversent cette pratique singulière.

Atelier 2 « La famille » - 3 sessions

Dates : 24, 25 et 26 avril 2025- 22, 23 et 24 mai 2025- 26, 27 et 28 juin 2025

La famille serait nécessaire au petit d'homme comme lieu d'humanisation. On observe aujourd'hui différentes façons de faire famille. De nouveaux mots apparaissent : parentalité, homoparentalité, co-parentalité, multiparentalité, biparentalité...

Atelier 3 « La pratique de l'entretien de consultation » - 3 sessions

Dates : 11, 12 et 13 septembre 2025 – 23, 24 et 25 octobre 2025 - 4, 5 et 6 décembre 2025

Cet atelier vise la pratique de la conduite d'entretien dans le cadre spécifique du travail de consultation. Le consultant vient demander un conseil ou de l'aide parce qu'il souffre, tout en refusant d'en payer le prix. Le clinicien a donc à faire avec ce faisceau de contradictions. Les stagiaires seront amenés à discerner les différentes postures du clinicien: du conseil à la thérapie.

Atelier 4 « Les violences conjugales et familiales » - 3 sessions

Dates : 8, 9 et 10 janvier 2026 – 5, 6 et 7 février 2026 – 5, 6 et 7 mars 2026

Tout professionnel qui travaille auprès des couples et des familles sera confronté à des situations relevant de violences et de maltraitances. Comment intervenir ? Avec quels repères théoriques ? Signaler ? Et le secret ? Penser les effets de la violence sur les professionnels.

Atelier 5 « La sexualité » - 2 sessions

Dates : 16, 17 et 18 avril 2026- 21, 22 et 23 mai 2026

La sexualité est une énigme. Comment le professionnel peut-il accueillir la plainte et accompagner la créativité et la singularité des couples.

Atelier 6 « La séparation » - 1 session

Dates : 18, 19 et 20 juin 2026

Se séparer de qui ? Se séparer de quoi ? Les séparations peuvent être tout autant des catastrophes que des victoires. Cet atelier est chargé de sensibiliser les stagiaires aux enjeux psychiques de la séparation.

Le stage de 40 heures est à réaliser entre le 1er avril et 15 septembre 2026

Suivi et Evaluation :

- Un 3^{ème} entretien clinique est à réaliser entre le 15 mai et le 30 juin 2026
- Un bilan écrit du parcours de formation est rédigé par le stagiaire et doit être remis: au plus tard le 30 juin 2026

Epreuves de Certification :

Le module « Tenir conseil » est ponctué d'épreuves pour valider des blocs de compétences telles que définies dans le Référentiel de Certification.

Les épreuves et leurs évaluations pour valider ces blocs de compétences sont détaillées dans le Livret de Certification du stagiaire qui lui sera remis à son entrée en formation.

Ces épreuves se résument ainsi :

Les épreuves du Bloc de compétences 1 :

- mise en situation réelle d'entretien, échanges avec le jury : semaine du 29 juin au 07 juillet 2026
- rapport de stage
- évaluation par le maître de stage.

Les épreuves du Bloc de compétences 5 :

- mise en situation réelle d'entretien + argumentation (1h) : semaine du 29 juin au 07 juillet 2026

Les épreuves de compétences du Bloc 6 – compétences 6.3 et 6.4 :

- mise en situation réelle d'entretien (30 min) : semaine du 29 juin au 07 juillet 2026

PARCOURS TRANSVERSAL: « PROJET EN EQUIPE »

Ce travail est transversal pour pouvoir être mené « tout au long de la formation ». C'est un temps de travail collectif réparties sur les 3 modules de la formation, complété par des temps de travaux individuels et d'équipe en lien avec le territoire.

Objectif : concevoir et monter en équipe (4-6 personnes) un projet de développement d'actions en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS.

Organisation du parcours :

24 heures consacrées à ce développement de projet sont incluses dans les heures des modules 1 à 3 :

- 1 demi-journée en présentiel (4h) en fin de module 1
- 5 demi-journées (4h) de regroupements en visio pendant les modules 2 et 3

Objectifs spécifiques :

1. Apprendre à travailler en équipe, à définir un projet ensemble, et à le planifier dans la perspective d'une mise en œuvre réelle ;
2. Apprendre à définir ce qu'est un « projet d'actions afin de promouvoir la vie affective, relationnelle et sexuelle au sens de l'OMS » ;
3. Apprendre à concevoir le projet en mobilisant une méthodologie de gestion de projet ;
4. Comprendre les demandes partenariales ; comprendre les besoins d'un territoire ;
5. Apprendre à construire des partenariats professionnels en identifiant les structures pertinentes (institutions, associations, financeurs...) ;
6. Apprendre à définir quelle méthodologie (recherche-action, questionnaires, entretiens, etc.) est adéquate pour participer à l'élaboration de diagnostics partagés sociaux et territoriaux, et comprendre comment contribuer à ces diagnostics afin de participer à la résolution de problématiques spécifiques ;
7. Apprendre à produire des bilans d'activité, à utiliser des outils de suivi (grilles d'analyse, recueil de données...) et ainsi à mesurer les impacts des actions menées, à les valoriser et les faire évoluer ;
8. Apprendre à collaborer avec une équipe, à mobiliser ses capacités d'écoute et de conciliation, et ainsi à favoriser l'atteinte des objectifs du projet.
9. Développer son réseau professionnel et partenarial, via des prises de contacts ou la participation à des événements, afin d'orienter les personnes de façon pertinente ;
10. Réaliser une veille professionnelle, via des sources institutionnelles et partenariales, afin d'avoir une connaissance actualisée des politiques sociales, familiales et de santé sexuelle en vigueur.

Evaluation / Epreuves de Certification : incluses dans les temps de formation

- Une présentation finale et collective des projets d'équipe
- La constitution d'un fichier individuel de contacts partenaires et sources de veille professionnelle

NB : le jury de validation se réunit à huis-clos après les épreuves.

Certification de la formation CCF :

La certification (RNCP 36217) est obtenue en fonction des résultats aux épreuves de chacun des modules, du parcours transversal et de l'épreuve intégrative.

L'épreuve intégrative doit être impérativement validée pour que le stagiaire puisse prétendre à la Certification. Elle est composée de :

- écrit professionnel de fin de formation : [à rendre au plus tard fin février 2027](#)
- soutenance orale de cet écrit : [entre septembre 2026 et avril 2027](#)

COÛT DE LA FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

| Modalité de financement | Prix |
|--|-------------|
| Prise en charge personnelle | 7210, 00€ |
| Formation continue (financement employeur) | 9046,00€ |

Coût des modules indépendants (si cette option est choisie) :

| | Module 1 | Module 2 | Module 3 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Prise en charge personnelle | 1 300,00 € | 1 300,00 € | 4 000,00 € |
| Formation continue (financement employeur) | 1 980,00 € | 1 980,00 € | 5 760,00 € |

LIEU

AFCCC – 44 rue Danton – 94270 - le Kremlin Bicêtre

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Cathy SAULNIER, Conseillère conjugale et familiale, psychologue clinicienne

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTIONS

Secrétariat de l'institut de formation

Tél : 01 46 70 12 44

Mail : secretariat@afccc.fr

Annexe 1 (page suivante) :

- **Référentiel de Certification** déposé auprès de France Compétence par l'Organisme Certificateur « Confédération Nationale du Planning Familial » en 2022

CONFEDERATION NATIONALE DU PLANNING FAMILIAL - DOSSIER N°12395 - AVRIL 2021

| CONFEDERATION NATIONALE DU PLANNING FAMILIAL - DOSSIER N°12395 - AVRIL 2021 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|------------------------|-----------------------|--|---|--|---|--|---|--|---|--|--|--|---|--|---|--|--|--|---|
| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'ÉVALUATION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | <table border="1"> <thead> <tr> <th>MODALITÉS D'ÉVALUATION</th> <th>CRITÈRES D'ÉVALUATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e pose correctement le cadre au démarrage de l'entretien. Elle identifie et souligne si nécessaire les signes non-verbaux exprimés par son interlocuteur.ice. Elle mobilise les principes de l'écoute active (reformulation, attitude questionnante, etc.)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e mobilise un registre de langue adapté au niveau de compréhension du public. Il/elle prête attention au caractère inclusif de ses formulations. Il/elle utilise des outils et supports adaptés au public. Il/elle prend en compte les spécificités liées aux situations de handicap.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e permet l'expression et le recueil d'informations pertinentes Il/elle comprend correctement la demande et les besoins de son interlocuteur.ice</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e mobilise des connaissances théoriques et réglementaires en lien avec la problématique de la ou des personne(s) Il/elle met en place des techniques permettant d'impliquer la ou les personne(s) dans l'analyse de leur situation : questions ouvertes, formulation d'hypothèses, reformulation par la ou les personne(s)...</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e mobilise ses connaissances du réseau partenarial de manière pertinente Il/elle s'assure de l'accessibilité des ressources et/ou structures relais pour la ou les personne(s) : identification et levée des freins potentiels</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e repère les facteurs de vulnérabilité du point de vue légal ou sociétal de la ou des personne(s) : situation de handicap, dépendance économique, âge, minorités, etc. Il/elle détermine correctement les actions à enclencher si nécessaire : mise à l'abri, signalement, accompagnement, réorientation...</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e questionne régulièrement la ou les personne(s) accueillies sur leur compréhension Il/elle reformule, lorsque nécessaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e résume correctement les éléments partagés lors de l'entretien Il/elle synthétise les pistes d'actions identifiées, et s'assure que la personne a toutes les informations nécessaires pour les mettre en oeuvre</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le/la candidat.e respecte le cadre déontologique et/ou situe ses éventuelles sorties de cadre : respect du projet de la personne, confidentialité, non-discrimination, conscience de ses limites... Il/elle identifie correctement ses forces et ses faiblesses Il/elle repère les éléments aidants, freinant et/ou ayant éventuellement manqué à la ou aux personne(s) Il/elle explicite la stratégie qu'il/elle a utilisé lors de son entretien, les techniques mobilisées et les adaptations qu'il/elle a dû mettre en oeuvre</td> </tr> </tbody> </table> | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | | Le/la candidat.e pose correctement le cadre au démarrage de l'entretien. Elle identifie et souligne si nécessaire les signes non-verbaux exprimés par son interlocuteur.ice. Elle mobilise les principes de l'écoute active (reformulation, attitude questionnante, etc.) | | Le/la candidat.e mobilise un registre de langue adapté au niveau de compréhension du public. Il/elle prête attention au caractère inclusif de ses formulations. Il/elle utilise des outils et supports adaptés au public. Il/elle prend en compte les spécificités liées aux situations de handicap. | | Le/la candidat.e permet l'expression et le recueil d'informations pertinentes Il/elle comprend correctement la demande et les besoins de son interlocuteur.ice | | Le/la candidat.e mobilise des connaissances théoriques et réglementaires en lien avec la problématique de la ou des personne(s) Il/elle met en place des techniques permettant d'impliquer la ou les personne(s) dans l'analyse de leur situation : questions ouvertes, formulation d'hypothèses, reformulation par la ou les personne(s)... | | Le/la candidat.e mobilise ses connaissances du réseau partenarial de manière pertinente Il/elle s'assure de l'accessibilité des ressources et/ou structures relais pour la ou les personne(s) : identification et levée des freins potentiels | | Le/la candidat.e repère les facteurs de vulnérabilité du point de vue légal ou sociétal de la ou des personne(s) : situation de handicap, dépendance économique, âge, minorités, etc. Il/elle détermine correctement les actions à enclencher si nécessaire : mise à l'abri, signalement, accompagnement, réorientation... | | Le/la candidat.e questionne régulièrement la ou les personne(s) accueillies sur leur compréhension Il/elle reformule, lorsque nécessaire | | Le/la candidat.e résume correctement les éléments partagés lors de l'entretien Il/elle synthétise les pistes d'actions identifiées, et s'assure que la personne a toutes les informations nécessaires pour les mettre en oeuvre | | Le/la candidat.e respecte le cadre déontologique et/ou situe ses éventuelles sorties de cadre : respect du projet de la personne, confidentialité, non-discrimination, conscience de ses limites... Il/elle identifie correctement ses forces et ses faiblesses Il/elle repère les éléments aidants, freinant et/ou ayant éventuellement manqué à la ou aux personne(s) Il/elle explicite la stratégie qu'il/elle a utilisé lors de son entretien, les techniques mobilisées et les adaptations qu'il/elle a dû mettre en oeuvre |
| MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e pose correctement le cadre au démarrage de l'entretien. Elle identifie et souligne si nécessaire les signes non-verbaux exprimés par son interlocuteur.ice. Elle mobilise les principes de l'écoute active (reformulation, attitude questionnante, etc.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e mobilise un registre de langue adapté au niveau de compréhension du public. Il/elle prête attention au caractère inclusif de ses formulations. Il/elle utilise des outils et supports adaptés au public. Il/elle prend en compte les spécificités liées aux situations de handicap. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e permet l'expression et le recueil d'informations pertinentes Il/elle comprend correctement la demande et les besoins de son interlocuteur.ice | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e mobilise des connaissances théoriques et réglementaires en lien avec la problématique de la ou des personne(s) Il/elle met en place des techniques permettant d'impliquer la ou les personne(s) dans l'analyse de leur situation : questions ouvertes, formulation d'hypothèses, reformulation par la ou les personne(s)... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e mobilise ses connaissances du réseau partenarial de manière pertinente Il/elle s'assure de l'accessibilité des ressources et/ou structures relais pour la ou les personne(s) : identification et levée des freins potentiels | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e repère les facteurs de vulnérabilité du point de vue légal ou sociétal de la ou des personne(s) : situation de handicap, dépendance économique, âge, minorités, etc. Il/elle détermine correctement les actions à enclencher si nécessaire : mise à l'abri, signalement, accompagnement, réorientation... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e questionne régulièrement la ou les personne(s) accueillies sur leur compréhension Il/elle reformule, lorsque nécessaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e résume correctement les éléments partagés lors de l'entretien Il/elle synthétise les pistes d'actions identifiées, et s'assure que la personne a toutes les informations nécessaires pour les mettre en oeuvre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Le/la candidat.e respecte le cadre déontologique et/ou situe ses éventuelles sorties de cadre : respect du projet de la personne, confidentialité, non-discrimination, conscience de ses limites... Il/elle identifie correctement ses forces et ses faiblesses Il/elle repère les éléments aidants, freinant et/ou ayant éventuellement manqué à la ou aux personne(s) Il/elle explicite la stratégie qu'il/elle a utilisé lors de son entretien, les techniques mobilisées et les adaptations qu'il/elle a dû mettre en oeuvre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Conduite d'entretiens dans une approche psychosociale (counselling) auprès de personnes, couples et familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle | 1.1 Accueillir la ou les personnes, en clarifiant le cadre de l'entretien, et en mobilisant des techniques d'écoute active et de communication bienveillante, afin d'instaurer une relation de confiance | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.2 Adapter son intervention en fonction du public accueilli (enfants, adolescents, couple, en situation de handicap, allophone, MNA...), en ajustant les outils d'accompagnement, afin d'assurer un cadre d'entretien inclusif à toute personne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3 Recueillir des informations, en mobilisant les techniques de l'écoute active, afin de comprendre la demande et les besoins de la ou des personnes(s) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.4 Produire une analyse conjointe de la situation avec la ou les personne(s) en s'appuyant sur les ressources et potentialités de la ou des personne(s), et sur des éléments théoriques et réglementaires, afin qu'elles opèrent des choix adaptés à leur situation | - Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel (30 minutes), évaluée sur une grille critériée mise à disposition des stagiaires en amont de l'épreuve. Echange de questions-réponses avec le jury à l'issue de la mise en situation (15 minutes). Cette modalité vaut pour 50% de la validation de bloc. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.5 Orienter la ou les personnes selon leur profil et situation, en transmettant des informations sur les partenaires et structures spécialisés, afin de permettre une prise en charge effective | - Rédaction d'un rapport (environ 35000 caractères), basé sur des mises en situation réelle, dans le cadre d'un stage de mise en pratique de 40 heures minimum. Cette modalité vaut pour 30% de la validation de bloc. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.6 Repérer les indicateurs de vulnérabilité et engager d'éventuelles actions, en situant sa responsabilité professionnelle à travers la connaissance du cadre légal et des structures relais, pour assurer le respect de leur choix et la protection de personnes | - Retours de la personne référente (tutorat) lors du stage de mise en pratique, basés sur une grille critériée. Cette modalité vaut pour 20% de la validation de bloc. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.7 Evaluer les effets de son intervention tout au long de l'entretien, en questionnant la ou les personne(s) accueillie(s), afin de s'assurer de la bonne compréhension des informations échangées | Le jury de bloc est composé de 2 CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette activité est validée lorsque 80% des critères sont validés. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.8 Clôturer un entretien, en résumant les informations partagées et les pistes identifiées, afin de garantir des échanges constructifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.9 Analyser sa posture professionnelle dans la relation d'aide, en respectant le cadre éthique et les règles déontologiques du métier (Charte de l'ANCCF en référence), afin d'assurer un cadre professionnel aux personnes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| 2. Mise en oeuvre d'actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de différents publics | 2.1 Construire le déroulé d'une séance d'information ou de sensibilisation, en appliquant une méthodologie pédagogique adaptée au public cible (personnes porteuses de handicap, jeunes, professionnels, allophone...), afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de l'intervention | - Mise en situation réelle d'intervention collective auprès d'un groupe d'adultes sur une thématique en lien avec la vie affective, relationnelle et sexuelle (minimum 2h). Cette intervention peut prendre la forme d'une séance de sensibilisation, ou d'un groupe de parole (laissé au choix des candidat.e.s). La mise en situation est évaluée selon une grille critériée, par l'équipe de formation présente, les participant.e.s et le/la stagiaire (auto-évaluation). Les 3 grilles d'évaluation sont transmises au jury de validation du bloc. Cette modalité vaut pour 40% de validation du bloc. | Le/la candidat.e présente un déroulé d'intervention cohérent : objectifs évaluable, phase de présentation... Il/elle alterne des formes de travail descendante et participative Il/elle choisit des supports d'intervention adaptés au public cible Il/elle prend en compte les spécificités liées aux situations de handicap. |
| | 2.2 Introduire son intervention, en clarifiant le cadre et en mobilisant des techniques d'animation adaptées, afin de favoriser l'expression des participant.es | | Le/la candidat.e présente les personnes, la structure, les objectifs, et le cadre d'intervention Le/la candidat.e mobilise des outils d'animation favorisant la prise de parole des participant.e.s : questionnements, jeux, brise-glaces... |
| | 2.3 Animer une séance d'information ou de sensibilisation, en utilisant des techniques d'animation interactives et en assurant la régulation des échanges, afin de faciliter la participation et la production de savoirs collectifs | | Le/la candidat.e mobilise et adapte ses techniques d'animation Il/elle parvient à créer et maintenir une dynamique collective Il/elle régule les échanges entre les participant.e.s Il/elle valorise les savoirs émergents du groupe |
| | 2.4 Evaluer l'efficacité d'une animation de groupe ou de séance d'information en utilisant les outils adaptés, afin d'engager des actions correctives si nécessaires | - Rédaction d'un rapport (environ 35000 caractères), basé sur des mises en situation réelle, dans le cadre d'un stage de mise en pratique de 40 heures minimum. Cette modalité vaut pour 40% de validation du bloc. | Le/la candidat.e mobilise des supports d'évaluation des acquis et/ou de la satisfaction Il/elle en tire une analyse des points forts et d'amélioration Il/elle détermine les éventuelles actions correctives |
| | 2.5 Analyser sa posture professionnelle lors de l'animation, en respectant le cadre éthique et les règles déontologiques du métier (Charte de l'ANCCF en référence), afin d'assurer un cadre professionnel aux personnes | - Retours de la personne référente (tutorat) lors du stage de mise en pratique, basés sur une grille critériée. Cette modalité vaut pour 20% de validation du bloc. Le jury de bloc est composé d'un.e professionnel.le de l'animation ou de la formation dans les champs de l'action sociale et/ou de la santé sexuelle, d'un.e CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette activité est validée lorsque 80% des critères sont validés. | Le/la candidat.e respecte le cadre déontologique et/ou situe ses éventuelles sorties de cadre : confidentialité, non-discrimination, conscience de ses limites... Il/elle identifie correctement ses forces et ses faiblesses Il/elle explicite les choix pédagogiques opérés |
| | 2.6 Animer un groupe de parole, en mobilisant des techniques permettant le partage de vécus, afin de favoriser une analyse collective des problématiques évoquées | | Le/la candidat.e centre les échanges sur les vécus des personnes : expression à la 1ère personne, focus sur les ressentis... Il/elle accompagne une réflexion et une analyse collective des vécus expimés Il/elle garantit un cadre sécurisant pour les personnes face à l'expression d'émotions fortes : "rituels" d'entrée et sortie du groupe, reformulation... |
| 3. Développement d'actions en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS | 3.1 Concevoir un projet (permanence d'écoute, stands, animation collective, maraude...), en mobilisant une méthodologie de gestion de projet, afin de répondre aux demandes partenariales et aux besoins du territoire | | Le/la candidat.e analyse la demande et/ou les besoins du territoire, des partenaires, etc. Il/elle formule des objectifs généraux et opérationnels, et leurs indicateurs d'évaluation Il/elle mobilise des outils de gestion de projet : SWOT, rétroplanning, moyens humains et matériels nécessaires... |
| | 3.2 Construire des partenariats professionnels, en identifiant les structures pertinentes (institutions, associations, financeurs...) afin de développer la mise en oeuvre d'actions dans le champ du CCF | Mise en situation reconstituée de montage d'un projet en équipe, avec présentation finale et collective de 2 heures, devant le jury de validation de bloc. | Le/la candidat.e identifie les partenaires pertinents pour le projet visé Il/elle présente son projet de façon claire Il/elle adapte sa présentation et son discours selon le type de partenaires |
| | 3.3 Contribuer à l'élaboration de diagnostics partagés sociaux et territoriaux, en mettant en oeuvre la méthodologie adéquate (recherche-action, questionnaires, entretiens...), afin de participer à la résolution de problématiques spécifiques | Le jury de validation du bloc est composé d'un partenaire institutionnel, financier ou opérationnel, d'un.e CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette modalité vaut pour 90% de validation du bloc. | Le/la candidat.e produit une enquête métier et/ou de terrain motivant l'utilité du projet proposé |
| | 3.4 Produire des bilans d'activité, en utilisant des outils de suivi (grilles d'analyse, recueil de données...), afin de mesurer les impacts des actions menées, de les valoriser et de faire évoluer | | Le/la candidat.e construit des outils de suivi pertinents et efficaces : tableaux de suivi, formulaire en ligne, etc. Il/elle justifie des choix des outils en rapport avec les indicateurs d'évaluation |
| | 3.5 Collaborer avec une équipe, en mobilisant des capacités d'écoute et de conciliation, afin de favoriser l'atteinte des objectifs | | Le/la candidat.e identifie ses forces et ses faiblesses dans le travail d'équipe : capacité de conciliation, écoute, leadership... Il/elle analyse les étapes et difficultés rencontrées lors du travail en équipe |
| | 3.6 Développer son réseau professionnel et partenarial, via des prises de contact ou la participation à des événements, afin d'orienter les personnes de façon pertinente | Constitution d'un fichier de contacts partenaires, et de sources de veille professionnelle pertinentes. Ces documents sont remis au jury de validation de bloc. Cette modalité vaut pour 10% de validation du bloc. | Le/la candidat.e identifie les partenaires en lien avec le champ d'intervention sur son territoire. Il/elle construit un tableau de suivi de ses partenaires : date de rencontre, contacts, horaires, spécificités... |
| | 3.7 Réaliser une veille professionnelle, via des sources institutionnelles et partenariales, afin d'avoir une connaissance actualisée des politiques sociales, familiales et de santé sexuelle en vigueur | | Le/la candidat.e connaît les sources d'informations pertinentes pour son champ d'intervention. |

| | | | |
|--|--|--|--|
| 4. Accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle | 4.1. Mettre à disposition des personnes des informations objectives sur les infections sexuellement transmissibles, les moyens de contraception, la grossesse, l'accouchement dans le secret et l'avortement, en appréhendant la démarche de réduction des risques, afin de favoriser un choix éclairé | Epreuve écrite individuelle de 2h00, composée de : - un contrôle de connaissances, comptant pour 20% de l'évaluation - l'étude de 3 cas pratiques sous forme de réponses à apporter à des demandes par tchat ou mail (45min), comptant pour 30% de l'évaluation - l'étude d'une situation d'entretien pré-IVG (60min), comptant pour 50% de l'évaluation | Le/la candidat.e met correctement en lien les différentes IST et les formes de dépistages associées Il/elle s'inscrit dans une démarche de réduction des risques Il/elle transmet des informations claires sur les moyens de contraception et leur utilisation Il/elle informe correctement sur les méthodes, et la législation concernant l'IVG/IMG, et l'accouchement dans le secret Il/elle identifie les ressources et structures d'orientation adaptées |
| | 4.2 Informer sur l'anatomie génitale, la physiologie de la reproduction et de la réponse sexuelle humaine, en mobilisant des supports adaptés, afin de permettre aux personnes de connaître leur corps et leur sexualité | | Le/la candidat.e présente clairement l'anatomie, la physiologie de la reproduction et la réponse sexuelle humaine Il/elle utilise des outils de présentation, et un niveau de langue clairs et adaptés |
| | 4.3 Identifier les dysfonctionnements sexuels, en s'appuyant sur les éléments partagés par la ou les personne(s), afin de permettre une prise en charge sexologique | | Le/la candidat.e identifie correctement les dysfonctionnements sexuels Il/elle formule des hypothèses argumentées sur les causes possibles de ces dysfonctionnements |
| | 4.4 Mener des entretiens pré-IVG, en identifiant les éléments de contexte (pressions, ressources matérielles, entourage...), afin de s'assurer du choix de la personne et des conditions de réalisation de l'acte | | Le/la candidat.e propose une analyse systémique de la demande d'IVG Il/elle s'assure du choix de la personne Il/elle informe sur les méthodes, modalités et le cadre réglementaire de l'IVG Il/elle décrit les actions pertinentes à mener dans les conditions adaptées au contexte Il/elle propose des pistes d'orientation vers des structures spécialisées |
| | 4.5 Aider les personnes, en accompagnant leurs questionnements autour des sexualités et identités de genre, afin de promouvoir une vision positive et inclusive de la sexualité | | Le/la candidat.e comprend les représentations sociales liées au sexe et au genre Il/elle détermine les situations de discriminations spécifiques aux questions de genre et d'orientations sexuelles Il/elle informe et oriente correctement les personnes dans le cadre d'un parcours de transition |
| 5. Accompagnement des personnes concernées par des situations de violences | 5.1 Analyser le faisceau d'indicateurs, en favorisant leur expression et en portant attention aux signes non-verbaux, afin de repérer les situations de violence ou de maltraitance | Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel (30 minutes), évaluée sur une grille critériée mise à disposition des stagiaires en amont de l'épreuve, et suivi d'un entretien d'argumentation des choix opérés, informations transmises et décisions prises lors de la mise en situation (30 minutes). Le jury de bloc est composé de 2 CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilitée à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette activité est validée lorsque 80% des critères sont validés. | Le/la candidat.e identifie les types de violences et les nomme correctement Il/elle pose les questions adaptées aux personnes Il/elle justifie et argumente la cohérence des questions et réponses faites aux personnes |
| | 5.2 Identifier les mécanismes d'emprise et les situations de non-consentement, en mobilisant avec les personnes concernées une analyse des places objet/sujet, afin de favoriser la prise de conscience des personnes | | Le/la candidat.e repère les mécanismes d'emprises Il/elle transmet des éléments de compréhension aux personnes Il/elle situe de manière claire la personne dans ce mécanisme |
| | 5.3 Mobiliser les connaissances du cadre légal, en situant les responsabilités au regard des actes et en explicitant les procédures, afin de permettre aux personnes de faire un choix en conscience | | Le/la candidat.e mobilise sa connaissance du cadre légal, civil, et pénal de façon pertinente Il/elle explique clairement les procédures envisageables, et leurs conséquences possibles |
| | 5.4 Evaluer le degré d'urgence d'une situation, au regard des éléments évoqués, des enjeux de maintien du lien et du cadre légal, afin d'alerter les instances concernées (parents, communauté éducative, protection sociale et de l'enfance, police, etc) | | Le/la candidat.e utilise la grille d'évaluation de dangerosité de manière pertinente Il/elle préconise des actions de sécurisation Il/elle oriente vers des structures adaptées ou mobilise des partenaires, selon la situation Il/elle construit une stratégie d'action avec les personnes accueillies |
| | 5.5 Permettre un accompagnement spécifique des situations de violences intrafamiliales, en tenant compte de leurs effets sur les enfants et en mobilisant les dispositifs de protection au regard de leurs besoins fondamentaux, pour offrir un soutien à la parentalité et aux fratries | | Le/la candidat.e identifie les conséquences des violences intrafamiliales sur le développement de l'enfant Il/elle argumente la cohérence et pertinence de leur proposition d'accompagnement Il/elle rédige correctement une IP Il/elle identifie et oriente vers les dispositifs de protections à l'enfance |
| | 5.6 Evaluer les problématiques individuelles des auteurs de violence, en mobilisant les données sociologiques et psychologiques, afin de permettre un meilleur repérage des facteurs déclenchant de la violence, et une prise en charge socio-éducative et thérapeutique | | Le/la candidat.e identifie les facteurs déclenchant une situation de violence Il/elle nomme clairement les violences à l'auteur.ice Il/elle explicite le contexte systémique dans lequel s'inscrivent les actes individuels Il/elle identifie et oriente vers des dispositifs et des ressources adaptées aux auteur.ice.s de violence |

| | | | |
|--|---|--|---|
| 6. Accompagnement des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité | 6.1 Analyser les questions de désir d'enfant, en les situant dans les normes sociétales (homoparentalité, grossesse adolescente, injonction à la maternité...), afin de permettre aux personnes de clarifier leur projet | Etudes de cas : le/la candidat.e analyse à l'écrit des situations, en fournissant un travail documentaire pour étayer leur analyse (4 pages max). Les situations sont déterminées par l'organisme en charge de l'organisation des épreuves. Travail individuel asynchrone. | Le/la candidat.e identifie les normes sociétales en jeu selon la situation Il/elle propose une analyse systémique du désir d'enfant Il/elle s'assure du choix des personnes |
| | 6.2 Mettre à disposition des personnes des informations objectives sur les possibilités réglementaires (PMA, adoption, GPA...), afin de mobiliser des ressources adaptées | Cet écrit est remis au jury de validation du bloc, et vaut pour 30% de la validation. Le jury de bloc est composé de 2 CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette activité est validée lorsque 80% des critères sont validés. | Le/la candidat.e connaît et mobilise les éléments légaux et réglementaires de manière pertinente Il/elle identifie les actions et voies possibles pour les personnes Il/elle accompagne à la mise en oeuvre de ces actions lorsque nécessaire |
| | 6.3 Accompagner les familles autour des enjeux éducatifs et dans l'exercice de la parentalité, en permettant l'expression des problématiques et l'élaboration de stratégies, afin de prévenir le mal-être et les violences éducatives | Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel avec un couple ou une famille (30min), évaluée sur une grille critériée mise à disposition des stagiaires en amont de l'épreuve. Cette modalité vaut pour 70% de validation du bloc. | Le/la candidat.e comprend les enjeux liés à la prévention des violences éducatives Il/elle identifie et mobilise des ressources adaptées aux questions de parentalité (coparentalités, adolescence, connaissance des services et prestations d'aide à la parentalité, protection de l'enfance, etc.) |
| | 6.4 Aider les personnes à gérer des situations de crise intra-familiale, en prenant en compte leurs enjeux respectifs, afin de favoriser une résolution non-violente des conflits | Le jury de bloc est composé de 2 CCF en activité et d'une personne de l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Cette activité est validée lorsque 80% des critères sont validés. | Le/la candidat.e identifie les situations de crise intra-familiale Il/elle différencie situation de crise et situation de violences Il/elle connaît et mobilise des outils de résolution non-violente des conflits |
| EPREUVE INTEGRATIVE | | Rédaction d'un écrit professionnel de fin de formation de 100 000 caractères (+/- 10%), permettant le développement d'une question problématisée, déclinée au travers du référentiel métier et de l'analyse de la posture professionnelle. Cet écrit s'appuie sur : - les expériences terrains vécues lors des stages pratiques des blocs 1 et 2, ou toute autre expérience professionnelle pertinente, - les apports de la formation dispensée par les organismes habilités, - des recherches complémentaires (documentaires, questionnaires, entretiens...) Cet écrit est présenté à l'oral lors d'une soutenance devant jury. | L'écrit est présenté de façon structurée (respect du cahier des charges : mise en page, police, etc.) La problématique est correctement formulée Le sujet traité fait l'objet d'une recherche spécifique (enquête, témoignages, lectures, observations...) Les éléments recueillis et présentés servent à répondre à la problématique de manière pertinente Le/la candidat.e porte un regard réflexif sur sa posture (choix du sujet, distance, influences personnelles...) Le/la candidat.e articule le sujet traité avec les missions et enjeux de la fonction de CCF Le/la candidat.e propose des perspectives et pistes de réflexion A l'oral, le/la candidat.e expose clairement son travail, le cheminement de pensée, et argumente ses choix La présentation orale est claire et respecte le temps imparti |